



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNEIL-MAS (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.

N° 2019/107

Objet : Finances : Budget Annexe Office de Tourisme 2019 - décision modificative n°1

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations comptables sur le Budget Annexe Office de Tourisme 2019, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Office de Tourisme 2019 prévoyant un virement de crédits comme détaillés ci-dessous :

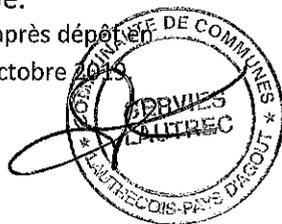
	Virement de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
Fonctionnement			6236	- 10 €
			65888	10 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 30 octobre 2019



Le Président,

Raymond GARDELLE

